

RASED

Compte Rendu du Groupe de Travail du 12 Février 2009

1) L'IA confirme les décisions annoncées

L'IA confirme la suppression de 86 postes RASED (E et G) dans le département :

- 43 postes seront fermés (essentiellement les postes vacants)
- 43 postes seront réimplantés en **surnombre** (« sédentarisés » dans des écoles ou groupe scolaire)

L'IA réaffirme la dissociation entre les postes surnuméraires (ZEP/REP) et les « sédentarisation » de postes Rased. Les postes REP/ZEP ne seront donc pas touchés par les mesures liées aux suppressions ou « sédentarisation » des postes RASED.

L'IA affirme que les postes sédentarisés seront essentiellement des postes E puisque les maîtres G interviennent sur des secteurs plus étendus.....

2) Aucune précision sur les missions pour les postes « sédentarisés » ?

L'IA indique que ces sédentarisation ne se font pas devant classe. Elle précise que les compétences sur ces postes correspondront à celles des actuels maîtres E. Mais elle n'apporte aucune précision sur les missions des postes « sédentarisés ».

Nous avons exprimé la nécessité de répondre à l'urgence des problèmes posés par les décisions ministérielles. Nous avons réaffirmé que les missions de ces personnels doivent s'inscrire dans le cadre des RASED. Pour nous il ne peut pas y avoir de « missions nouvelles » pour ces 43 postes « sédentarisés ». Ils doivent travailler dans le cadre des RASED et de la circulaire 2002 même si leur secteur est réduit à une ou deux écoles comme cela existe déjà dans certaines circonscriptions du département.

Nous faisons part à l'IA de l'état des discussions entre le ministère et les organisations syndicales. Le ministère s'est engagé le 5 février à communiquer par écrit à tous les recteurs et IA une note de service précisant les dispositions relatives aux postes Rased « sédentarisés » confirmant les engagements pris oralement par le ministre.

L'IA attendra les décisions ministérielles pour annoncer les dispositions retenus pour ces postes « sédentarisés ».

3) Quelles conséquences pour le mouvement des personnels RASED ?

Les principes affichés dans le précédent compte rendu sont confirmés et seront intégrés dans la circulaire du mouvement (annexe des prioritaires). L'IA réaffirme la nécessité de travailler dans la transparence et l'équité. Elle fait part de la volonté de prendre en considération toutes les situations individuelles des personnels. Dans certains cas elle proposera des solutions provisoires pour la rentrée prochaine avec la perspective d'une solution à titre définitif pour la rentrée suivante.

Les actuels stagiaires CAPA-SH bénéficieront d'une forme de priorité absolue.

Les principes d'équité, de transparence et le souci d'envisager des réponses (appropriées !) différées à la rentrée suivante peuvent constituer des garanties pour éviter de rajouter de l'iniquité à la grande violence de la décision ministérielle de supprimer des postes Rased.

La décision de « protéger » les stagiaires CAPA-SH est compréhensible du point de vue de la formation et des engagements qui lui sont liés mais elle va générer des sentiments d'injustice chez les collègues touchés par les mesures de suppressions.

Cette décision, comme les autres sont entièrement de la responsabilité de l'IA. Pour nous la seule façon de ne pas créer d'injustice est de maintenir les 86 postes de Rased sur le Val d'Oise. C'est dans ce sens que nous continuerons avec l'ensemble des enseignants et toute la communauté éducative à mener la bataille du maintien de tous les postes et le développement des RASED.

Dernière minute : Nous venons d'apprendre qu'une note sur les dispositions liées aux postes sédentarisés sera publiée le lundi 16 février. Elle devrait confirmer les engagements du ministre précisant que les postes « sédentarisés » travailleront bien dans le cadre des RASED et de la circulaire 2002 même si leur secteur est réduit à une ou deux écoles.